



les amis de l'étang-la-ville

Comité de Défense et de Protection Stagnovillois

C.D.P.S.



18 mai 2018

ENJEU MAJEUR

NON A CETTE FUSION DE COMMUNES

Chers Amis stagnovillois,

Le 14 mai, le maire et le conseil municipal à huis clos ont décidé par 15 voix sur 27 de poursuivre le processus de fusion de notre commune avec Saint-Germain-en-Laye. Nous n'avions guère de doutes sur l'orientation prise : elle est conforme à la ligne suivie jusqu'ici par le maire et sa majorité.

Le 15 mai, suite à une conférence de presse des 4 maires, le Parisien publiait un article sous le titre « Saint-Germain – Mareil-Marly – Fourqueux – L'Etang la Ville : la nouvelle commune commence à se dessiner » et de débiter par « J-244 » !

Dans le même article, Arnaud Péricard, maire de Saint Germain déclarait : « la question du référendum n'est pas à l'ordre du jour » et « la création de la commune nouvelle résulte de l'approbation des conseils municipaux ».

Le rouleau compresseur est en marche...

Aujourd'hui, nous savons que :

La CASGBS (Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine) à laquelle nous appartenons a été dissoute le 19 avril dernier par le Tribunal Administratif de Versailles au motif (entres autres) d'incohérence de territoire. Elle cessera d'exister en avril 2019. L'argument de vouloir « peser » dans cet ensemble ne tient donc plus.

Les emprunts toxiques du SIDRU sont toujours d'actualité

Le sujet reste brûlant d'autant que les solutions «avantageuses» de reprise d'une partie de la dette (20 et 44 millions d'Euros) par la CASGBS ou par la Caisse des Dépôts sont devenues caduques. Ces sommes demeurent pleinement exigibles auprès des communes engagées, dont une large part pour St-Germain-en-Laye, En cas de fusion, le contribuable de l'Etang-la-Ville serait inéluctablement impacté.

Les résultats de l'étude du cabinet ENEIS sont publiés sur le site internet des mairies.

Documents volumineux qui soulèvent plus de questions qu'ils n'apportent de réponses.

Nous allons les examiner avec attention et publier notre analyse dans un prochain bulletin.

Densification et PLU

L'une des raisons majeures invoquée par le maire pour justifier son Projet de Fusion avec St-Germain-en-Laye se fonde sur l'obligation pour les communes de satisfaire à un taux minimum de logement sociaux (en rapport avec la Loi Duflot, dite loi SRU) actuellement fixé à 25% du nombre total de logements existants dans la commune.

Il ressort de notre analyse des éléments communiqués que St-Germain-en-Laye aussi sera toujours en déficit de logements sociaux (21,58% en 2021). Pour les 3 prochaines années, l'Etang-la-Ville n'est plus carencé. En 2020, seront connues les nouvelles règles fiscales de territoires qui pourraient remettre en question les contraintes des petites communes comme l'Etang en matière de logements sociaux.

Comme l'a souligné le maire dans l'article du Parisien mentionné plus haut : « les questions liées à la loi SRU ou à la compatibilité des PLU » soulèvent « quelques interrogations ». Il est vrai que notre PLU risque de disparaître si d'aventure un seul des PLU des autres communes était modifié. Dans ce cas, celui de Saint Germain, avec des immeubles de 22 mètres de haut, (quartier Pereire) prévaudra.

L'Etang la Ville va perdre son identité

Les communes déléguées n'auront aucun pouvoir de décision et aucune existence juridique. Elles peuvent même être supprimées sur simple décision du conseil municipal de la commune nouvelle, donc légalement à partir de 2020 (article L2113-10), sitôt la « lune de miel » terminée.

Le « maire délégué » ne sera pas élu par les Stagnovillois. Il sera « nommé » par le conseil municipal de St-Germain, et de ce fait sous sa tutelle, poste honorifique, purement consultatif.

Et maintenant ?

Les stagnovillois ont été très nombreux à exprimer leur opposition en signant plus de mille courriers ou pétitions, demandant l'abandon de ce projet de fusion imposée. Etant donné le processus verrouillé engagé par les 4 maires et dans ces conditions de complète incertitude chacun d'entre nous doit interpeler le Conseil municipal pour que la population soit consultée par référendum démocratique et engageant, préalable à tout vote décisionnel du CM sur le sujet de la fusion.

Le maire s'est **engagé** en réunion publique le 12 mai à ne pas imposer une fusion si elle n'était pas approuvée **massivement** pas la population. Nous insistons pour que cette promesse se concrétise **MAINTENANT** par un engagement ferme de sa part pour l'organisation d'un REFERENDUM relatif à la fusion des 4 communes avant fin 2018.

Lundi 18 juin, à 21 heures, le maire organise une réunion publique, à l'Auberderie, sur le sujet de la fusion. C'est un moment important. Venez nombreux y interpeler nos élus, réitérer notre opposition à ce projet et **exiger un referendum !**

Comité de Protection et de Défense Stagnovillois (CPDS)
Association apolitique et indépendante la plus ancienne de l'Etang